

PAR COURRIEL

Le 11 avril 2021

Aux parents des élèves du primaire du CSS du Val-des-Cerfs

Objet : Port du masque pédiatrique pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année

Chers parents,

Comme vous le savez, à compter de demain lundi 12 avril, de nouvelles consignes de la Direction de santé publique (DSPu) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) entrent en vigueur dans la lutte à la COVID-19 et aux variants, y compris en zone orange. Parmi ces mesures, il y a celle exigeant que les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire portent le masque pédiatrique en tout temps à l'école et dans le transport scolaire.

Cette mesure, comme la distanciation physique, vise à limiter les risques de propagation du virus et par le fait même les éclosions. Les écoles doivent s'y plier. Toutefois, les écoles pourront, selon leurs caractéristiques, moduler cette consigne en permettant aux élèves de retirer momentanément leur masque pédiatrique à l'extérieur à condition qu'une distanciation de 2 mètres puisse être observée en tout temps entre les élèves. Chaque école ayant des contextes différents, il revient à chaque direction, avec l'équipe-école, d'évaluer en fonction de leur situation leur capacité de faire respecter la distanciation à l'extérieur et ainsi permettre aux élèves de retirer momentanément leur masque. Il s'agit donc d'une évaluation milieu par milieu et d'une évaluation des risques avec toutes les conséquences qui en découlent (propagation, éclosions, fermetures de classes, etc.).

Nous devons demeurer rigoureux dans l'observation des mesures sanitaires afin de permettre de limiter la propagation du virus et de garder les établissements scolaires ouverts. Nous avons à cœur la réussite de vos enfants, nos élèves. L'un des meilleurs moyens pour y arriver est de pouvoir maximiser leur présence à l'école. En faisant respecter à la lettre les directives de la DSPu et de l'INSPQ, nous maximisons nos chances de réussite pour nos élèves.

De plus, de nouvelles consignes ont été émises par la DSPu concernant les enquêtes lorsqu'un cas positif est déclaré dans les établissements scolaires. Depuis la semaine dernière, dès qu'un cas est confirmé, son traitement par l'équipe d'enquête de la DSPu le considère comme un cas de variant avec toutes les implications additionnelles d'isolement que cela implique (isolement de toute la cellule familiale, test obligatoire, etc.). Vous comprenez donc que ces nouvelles consignes émises par la DSPu ont des ramifications bien au-delà de nos écoles. C'est donc bien malgré nous, mais pour le bien-être et la réussite de nos élèves, pour les familles et la population en général que nous appliquons les directives.

Nous savons que cette période est loin d'être simple. Nous avons besoin de la collaboration de tous. Nous vous remercions pour chacun des efforts que vous posez dans cette lutte contre la COVID-19.

Nous vous prions de recevoir, chers parents, nos plus sincères salutations.

Le directeur général,



Eric Racine

ER/pb